



# Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale  
5 février 2018  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 27<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 19 décembre 2017, à 10 heures

*Président* : M. Tommo Monthe ..... (Cameroun)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires* :  
M. Ruiz Massieu

## Sommaire

Point 136 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (*suite*)

*Proiciel de gestion intégré*

*Incidences du projet de résolution A/72/L.9 sur le budget-programme :  
Modalités de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le pacte  
mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*

Point 147 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Point 148 de l'ordre du jour : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 10 heures.*

**Point 136 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018–2019 (suite)**

*Progiciel de gestion intégré (A/72/7/Add.31, A/72/157 et A/72/397)*

1. **M<sup>me</sup> Beagle** (Secrétaire générale adjointe à la gestion), présentant le neuvième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (A/72/397), affirme qu'Umoja est une importante initiative qui entraîne des changements pour le Secrétariat. Bien que tous les progiciels de gestion intégrés posent des difficultés au départ, des progrès considérables ont été réalisés ces dernières années avec Umoja et la plupart des membres du personnel du Secrétariat l'ont désormais intégré dans leurs activités quotidiennes.

2. Umoja est un catalyseur essentiel des réformes stratégiques majeures comme l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et la stratégie Informatique et communications ; le progiciel devrait faciliter d'autres initiatives telles que la gestion du risque institutionnel, le dispositif de prestation de services centralisée et le dispositif de contrôle interne. Il contribuera également de manière importante aux réformes de gestion décidées par le Secrétaire général, car il simplifiera les procédures, améliorera la réactivité et permettra de décentraliser les pouvoirs tout en assurant le suivi et le contrôle. Le projet Umoja constitue une priorité majeure du Département de la gestion; tous ses bureaux et l'équipe Umoja collaborent étroitement avec les partenaires des autres départements au Siège et dans les commissions régionales et les missions.

3. Dans son sixième rapport annuel sur le projet (A/72/157), le Comité des commissaires aux comptes reconnaît que le déploiement d'Umoja à l'échelle mondiale dans 400 sites et auprès de plus de 40 000 utilisateurs est une avancée significative, en particulier compte tenu de la complexité du projet et de ses débuts difficiles. Le Comité constate qu'Umoja reste un outil essentiel pour réformer et moderniser l'administration de l'ONU et qu'il pourrait apporter des avantages considérables à l'Organisation et aux États Membres.

4. Umoja a remplacé des centaines de systèmes existants, rationalisé, intégré et automatisé bon nombre de procédures, donné accès à des outils en libre-service au personnel, y compris d'encadrement, et conféré une visibilité en temps réel aux données mondiales. En normalisant les processus, il a permis d'améliorer la prestation de services et de mieux soutenir les opérations. Près d'un tiers des fonctionnalités d'Umoja sont prises en charge par Umoja-Extension 2,

notamment dans des domaines importants tels que la planification stratégique, l'élaboration des budgets et la gestion de la performance, la gestion des conférences et des manifestations, et les remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police. La capacité de planification stratégique et de gestion de la performance est un élément clef des propositions du Secrétaire général visant à améliorer la transparence et l'obligation de rendre compte des résultats. Le module d'établissement du budget permettra également de renforcer l'appui aux organes délibérants chargés de l'examen des budgets. Umoja-Extension 2 enrichira les informations mondiales en temps réel, qui deviendront de plus en plus accessibles, au fur et à mesure que le Secrétariat apprendra à exploiter les possibilités qu'offre le système.

5. Le neuvième rapport d'étape répond aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/272. La section V du rapport (A/72/397) met l'accent sur l'évolution de l'étude de viabilité d'Umoja depuis 2006, en insistant sur les avantages qualitatifs qui ont sous-tendu l'étude de viabilité initiale et les avantages quantitatifs, notamment les problèmes concernant l'évaluation de la performance avant et après le déploiement d'Umoja. Le Comité des commissaires aux comptes a reconnu que l'approche participative utilisée pour mesurer les avantages constituait une amélioration par rapport à la précédente. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour assurer la cohérence des plans de valorisation des avantages et démontrer le lien entre les prévisions de dépenses et les gains d'efficacité attendus du système Umoja.

6. Des efforts considérables ont été investis afin d'élaborer et de présenter une analyse historique des coûts directs par activités depuis 2008, un inventaire des coûts indirects par déploiement depuis la première phase pilote en 2013, une estimation du coût de formation des utilisateurs finals et une analyse du coût total de possession jusqu'en 2030. Ces informations ont été communiquées afin de répondre aux préoccupations soulevées par les commissaires aux comptes, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et l'Assemblée générale; les analyses pourraient être affinées davantage au besoin.

7. Au cours de l'année couverte par le rapport d'étape, sept déploiements de complexité variable ont été menés à bien. En novembre 2016, Umoja-Extension 1 a été déployé auprès de quelque 12 000 fonctionnaires recrutés sur le plan national et de 8 000 agents en tenue affectés à 38 missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales. Contrairement aux précédents déploiements, celui-ci s'est déroulé sans problèmes majeurs. Les modifications que la Commission de la

fonction publique internationale a apportées à l'ensemble des prestations sont intervenues progressivement en novembre 2016, janvier 2017 et septembre 2017. Le module consacré aux états financiers a été lancé en février 2017 pour les opérations autres que celles du maintien de la paix et en août 2017 pour les opérations de maintien de la paix, marquant une nouvelle étape vers l'utilisation d'Umoja en tant qu'élément central de la mise en conformité aux normes IPSAS. En septembre 2017, la phase 1 de la gestion de la chaîne d'approvisionnement a été lancée et le système Galileo a ensuite été mis hors service dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales. La migration des informations relatives à l'équipement, aux stocks et autres actifs du système Galileo vers Umoja a été compliquée, mais l'excellente collaboration au sein du Secrétariat a permis un déploiement sans heurt. La tendance à la baisse des problèmes signalés et des demandes d'aide indique qu'Umoja se stabilise. Le personnel d'encadrement est davantage en mesure de superviser la formation de ses effectifs et l'accent est désormais mis sur l'amélioration continue. Une nouvelle capacité d'analyse a été créée afin de détecter, de diagnostiquer et de résoudre les problèmes, et des données de référence satisfaisantes ont été établies pour mesurer précisément les gains d'efficacité.

8. Une fonction solide et dédiée à la transformation opérationnelle serait essentielle pour affiner les principes et les pratiques de fonctionnement, et maintenir les avantages qu'offre Umoja par le biais d'un programme d'amélioration continue. Il y a des difficultés à surmonter, mais essentiellement en termes d'informatique décisionnelle et de communication de l'information. Étant donné que les utilisateurs n'exploitent pas encore pleinement le potentiel du système, le renforcement des capacités requises pour générer des rapports et des tableaux de bord types et la création d'une fonction d'aide aux utilisateurs pour extraire et analyser les données sont considérés comme prioritaires. Par ailleurs, en s'appuyant sur le plan de réorganisation des ressources que l'Assemblée générale a approuvé en 2016, d'importants efforts ont été consentis afin que les fonctionnalités déployées jusqu'ici puissent être exploitées durablement et en toute autonomie et que les compétences techniques pour les nouveaux modules exigés dans le cadre d'Umoja-Extension 2 soient renforcées. On a beaucoup investi dans la formation et significativement réduit le nombre de consultants.

9. Le rapport décrit les progrès et l'état d'avancement de chaque module d'Umoja-Extension 2. Tenant compte de l'orientation de l'Assemblée générale sur la nécessité

d'atténuer les risques liés à la gestion du changement, le Département a modifié les calendriers de déploiement en fonction des liens entre les projets et des observations reçues des entités clientes. Si tous les logiciels seront développés, testés et déployés d'ici à la fin de 2018, certaines fonctionnalités seront déployées par étapes en 2018 et 2019 en vue d'atténuer les risques et d'éviter un appui coûteux après la mise en service.

10. Les ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2018-2019, précédemment estimées à 77,8 millions de dollars, ont été légèrement revues à la baisse pour atteindre 77 578 200 dollars, dont 15 % seront imputés au budget ordinaire, 62 % au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 23 % aux ressources extrabudgétaires. Les coûts du projet ont été limités, la dépendance à l'égard des consultants a été réduite et davantage de jeunes fonctionnaires ont été intégrés dans les équipes. Le rapport présente une proposition visant à poursuivre la réorganisation approuvée par l'Assemblée générale, en supprimant 13 postes de hauts responsables et en créant 7 postes subalternes afin de constituer une équipe viable pour l'avenir.

11. Le Secrétariat est en train d'élaborer une plateforme durable qui lui permettra d'exploiter le potentiel d'Umoja pour transformer l'Organisation. À cette fin, il a besoin de l'appui constant de l'Assemblée générale afin de tirer parti d'Umoja pour moderniser les pratiques de fonctionnement de l'Organisation et améliorer la transparence et l'application du principe de responsabilité.

12. **M. Bajaj** (Président du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes), présentant le sixième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré (A/72/157), précise que les fonctionnalités d'Umoja-Intégration (Umoja-Démarrage et Umoja-Extension 1) ont désormais été mises en service dans cinq groupes et sont utilisées par plus de 40 000 membres du personnel dans plus de 400 sites. Le déploiement dans le groupe 5 a eu lieu en novembre 2016. L'Administration a indiqué que 35 596 des 40 694 utilisateurs d'Umoja avaient été formés, et que 32 240 d'entre eux avaient bénéficié de plusieurs formations, ce qui sous-entend que 12 % du nombre total d'utilisateurs n'ont pas été formés. Les questions soulevées par les entités des groupes 3 et 4 ont été harmonisées pour former un ensemble de 67 recommandations. Selon les informations reçues de l'équipe Umoja, 13 recommandations étaient toujours en cours de mise en œuvre en février 2017.

13. La stabilisation de l'outil d'établissement de rapports est une autre question qui doit être résolue.

Umoja permet actuellement d'établir 172 rapports standard préformatés et rapports spécialisés, et les utilisateurs privilégiés ont établi 2 753 rapports. En 2016, dans le cadre de la transmission du relais, l'équipe Umoja a commencé à transférer progressivement les fonctions relatives aux outils d'analyse décisionnelle du projet Umoja vers le Bureau de l'informatique et des communications. Le Bureau a organisé des ateliers bilatéraux avec chaque entité afin de recenser et d'élaborer les principaux rapports supplémentaires, et a déterminé que plus de 700 rapports étaient nécessaires.

14. L'Administration a engagé un consultant extérieur pour mener une mission d'assurance visant à répertorier et à analyser les catégories de risques susceptibles d'amenuiser les avantages immédiats et à long terme qu'Umoja pouvait apporter à l'Organisation. Le Comité constate que, en 2015, le consultant a recensé les risques liés au modèle de fonctionnement, leurs répercussions et les mesures d'atténuation, et a indiqué qu'il ne serait pas possible de tirer parti des avantages d'Umoja tant que ces risques ne seraient pas maîtrisés. Toutefois, aucune suite n'a encore été donnée aux recommandations formulées à l'issue des travaux du consultant.

15. Le coût total de possession est la somme des coûts directs et indirects, ces derniers représentant le temps (en heures) que les différents départements et entités ont consacré au déploiement et à l'appui d'Umoja, y compris le nettoyage des données provenant des anciens systèmes et leur enrichissement ainsi que la formation. Le coût du développement d'Umoja (dépenses d'équipement) est imputé au projet Umoja, tandis que les coûts liés à la maintenance et à l'appui (dépenses de consommation) sont pris en charge par le Bureau de l'informatique et des communications. L'équipe du projet Umoja n'a pas encore évalué précisément le coût total de possession et a indiqué que s'il était facile de mesurer les coûts directs, l'évaluation des coûts indirects avait été difficile dans la mesure où la tenue de relevés d'heures n'avait pas été mise en place pour le personnel du Secrétariat.

16. Jusqu'au budget de l'exercice biennal 2016-2017, un mode de fonctionnement du sommet vers le bas était utilisé : dans ce cadre, les chefs de département avaient évalué les avantages sur la base de l'ensemble des économies susceptibles d'être réalisées. L'Administration a déclaré qu'à compter de l'exercice biennal 2018-2019, une approche de bas en haut favorisant la participation des référents processus avait été adoptée : les analyses initiales relatives aux avantages avaient ainsi été réévaluées pour vérifier si elles étaient toujours valides et applicables, et les avantages attendus avaient été quantifiés dans l'étude de viabilité actualisée avec l'aide de référents processus

des ressources humaines, des services centraux d'appui, de la finance, de la logistique et de la chaîne d'approvisionnement, et des technologies de l'information. Le budget de l'exercice 2018-2019 qui sera présenté à l'Assemblée générale s'appuiera sur ces projections. Le Comité est d'avis que l'approche de bas en haut constitue une amélioration par rapport au fonctionnement du sommet vers le bas.

17. Sur les 18 recommandations formulées par le Comité dans ses rapports précédents, 4 ont été pleinement appliquées, 12 sont en cours d'application et 2 n'ont pas été appliquées.

18. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/72/7/Add.31), dit que le Comité consultatif note que les activités prévues pendant la période considérée ont été réalisées et se félicite des progrès accomplis vers l'achèvement du déploiement intégral des fonctionnalités d'Umoja-Démarrage et Umoja-Extension 1.

19. Le projet Umoja doit être mis en œuvre dans son intégralité afin de bénéficier des avantages qu'il confère et de protéger les investissements déjà consentis par les États Membres. Umoja-Extension 2 porte sur certaines fonctions plus stratégiques, notamment la planification et la programmation, l'élaboration des budgets et la gestion de la chaîne d'approvisionnement. La mauvaise prise en charge de ces fonctions par les précédents systèmes a conduit à la décision de passer à un progiciel de gestion intégré. Le délai prévu pour le déploiement intégral d'Umoja-Extension 2 sera prolongé jusqu'en 2019, sachant que les activités de conception, de développement et de mise à l'essai pour l'ensemble des projets s'achèveront en 2018, le déploiement en 2018 et 2019, et la stabilisation du système en 2019.

20. En ce qui concerne les avantages qualitatifs, le Comité consultatif a demandé que des détails supplémentaires sur les améliorations par domaine fonctionnel soient fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le rapport du Comité consultatif. S'agissant des avantages quantitatifs et de l'analyse actualisée des avantages, le Comité consultatif prend note des observations du Comité des commissaires aux comptes sur l'approche de bas en haut, ainsi que de sa recommandation tendant à ce que, à l'avenir, des nouvelles données de références soient établies sur la base de l'horodatage des transactions ou des flux de travaux d'Umoja. Le Comité consultatif rappelle également les observations et les recommandations formulées sur les avantages quantitatifs d'Umoja dans son premier rapport sur le

projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/72/7) et fait part de son intention de demander au Comité des commissaires aux comptes de valider ces avantages quantitatifs lors de son prochain audit.

21. Concernant les coûts directs, tout en notant que les informations fournies sur la répartition des dépenses phase par phase entre 2008 et 2017 constituent une amélioration, le Comité consultatif réitère sa demande antérieure en faveur d'informations détaillées sur les dépenses annuelles engagées par catégorie et par produit. Le Comité consultatif se félicite des efforts réalisés afin d'estimer, pour la première fois, les coûts indirects du projet et le coût total du projet Umoja, et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer des informations à jour et plus précises sur les coûts indirects et le coût complet du système dans ses rapports d'étape.

22. S'agissant des effectifs du projet, le Comité consultatif se félicite des efforts réalisés pour renforcer les capacités internes, ainsi que des propositions relatives à la restructuration et à la réduction de l'équipe Umoja. Il serait important de retenir le personnel qualifié au sein de l'équipe de projet et de maintenir les structures solides nécessaires en matière d'autorité et d'encadrement pour mener à bien la transition complexe qu'est le passage à Umoja.

23. Le Comité consultatif est d'avis que le rapport du Secrétaire général (A/72/397) ne contient pas de ventilation détaillée des dépenses engagées en 2016-2017 et qu'il fournit peu de détails sur les prévisions de dépenses s'élevant à 81,9 millions de dollars pour 2018-2019, dont notamment les crédits supplémentaires de 77,6 millions de dollars qui devront être approuvés par l'Assemblée générale. Le Comité consultatif recommande donc qu'il soit demandé au Secrétaire-général de fournir des informations détaillées sur les prévisions de dépenses et les dépenses engagées au titre du projet dans son prochain rapport d'étape. En attendant l'examen des prochains rapports d'étape du Secrétaire-général et du Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif recommande que le montant des crédits supplémentaires demandés pour l'exercice biennal 2018-2019 soit réduit de 20 %, soit de 77,6 à 62,1 millions de dollars.

24. **M<sup>me</sup> Pereira Sotomayor** (Équateur), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que le Groupe réaffirme son appui aux initiatives de réforme de la gestion qui visent à accroître l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation. Le déploiement des fonctionnalités d'Umoja-Démarrage et Umoja-Extension 1 permet à l'Organisation de franchir une

étape supplémentaire vers la mise en service d'un système commun intégré qui se substituera aux processus opérationnels et aux systèmes d'information fragmentés.

25. Néanmoins, les résultats de l'enquête de satisfaction menée par le Comité des commissaires aux comptes sont un motif de préoccupation. Dans l'enquête, 15 % des personnes interrogées ont affirmé qu'elles se sentaient très sûres d'elles lorsqu'elles utilisaient Umoja et 69 % plutôt sûres d'elles, tandis que 66 % avaient déclaré qu'elles étaient relativement ou pratiquement prêtes à utiliser Umoja au moment de sa mise en service. Par ailleurs, seules 46 % des personnes interrogées estiment que la formation a eu lieu au bon moment, tandis que 54 % pensent qu'elle est intervenue trop tardivement ou trop longtemps avant la mise en service. En outre, 56 % des personnes interrogées estiment qu'elles ont été dûment formées, tandis que 44 % affirment qu'elles ont bénéficié d'une formation mais ne comprennent pas Umoja. De plus, les chiffres fournis par l'Administration indiquent que 12 % des utilisateurs d'Umoja n'ont reçu aucune formation. Le Groupe espère que l'Administration remédiera à ces lacunes et à ces insuffisances et qu'elle utilisera pleinement les fonctionnalités mises en œuvre afin d'assurer la gestion transparente des ressources humaines et matérielles de l'Organisation, de rassembler les membres du personnel et les départements précédemment fragmentés, d'appuyer la prise de décisions avec des données plus solides, de simplifier les procédures internes et d'améliorer la transparence sur les coûts et l'utilisation des ressources.

26. Le Groupe est fortement préoccupé par la proposition consistant à prolonger jusqu'en 2019 la mise en œuvre intégrale d'Umoja-Extension 2. Dans sa résolution 71/272 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'exécuter le projet dans son intégralité, comme indiqué dans le huitième rapport d'étape (A/71/390), en évitant de nouveaux retards et une escalade des coûts. Conformément au calendrier et au budget approuvés initialement en 2008, Umoja aurait dû être déployé avant la fin de l'année 2012 pour un coût total de 248,3 millions de dollars. Toutefois, les plans de mise en œuvre ont été considérablement remaniés par la suite, ce qui s'est traduit par une hausse du projet de budget pour l'exercice biennal 2018-2019, qui atteint 543,96 millions de dollars, soit plus du double du budget initial, et un report de la date d'achèvement, de 2012 à 2018. Le Groupe prie instamment le Secrétaire général de gérer le projet avec plus de rigueur et de prendre des mesures énergiques pour éviter de nouveaux dérapages et retards.



27. Étant donné que le logiciel devra être mis à niveau d'ici à 2020 pour continuer à bénéficier de l'appui assuré par le fournisseur du système et qu'il sera probablement difficile de trouver le personnel ayant les qualifications requises, le Groupe convient avec le Comité consultatif qu'il importe de planifier et de gérer efficacement le projet pour que la mise à niveau n'entraîne ni perturbations ni retards dans les projets liés à Umoja-Extension 2.

28. L'Assemblée générale, dans ses résolutions 69/274 A, 70/248A et 71/272 A, a prié le Secrétaire général d'accélérer l'élaboration d'un plan de valorisation des avantages, en tenant compte des recommandations correspondantes du Comité des commissaires aux comptes. Le Secrétariat a répondu en adoptant une démarche de bas en haut, mais n'a pas fourni de données comparables qui lui auraient permis d'évaluer les gains de temps procurés par Umoja. Le Groupe convient avec le Comité consultatif que l'étude de viabilité actualisée devrait rendre compte des gains d'efficacité et des avantages effectifs et non artificiels, et qu'il faut rassembler en toute transparence des informations sur les avantages quantitatifs et qualitatifs qu'Umoja a permis d'obtenir, y compris en ce qui concerne les incidences sur les effectifs et les prévisions de dépenses des différents bureaux et départements. Il faut établir une solide étude de viabilité du projet Umoja, qui constitue l'une des initiatives de transformation les plus importantes et les plus coûteuses dans l'histoire de l'Organisation.

29. Le Groupe aimerait avoir de plus amples informations sur les plans du Secrétaire général visant à renforcer les capacités et à consolider les savoir-faire internes nécessaires à la mise en service d'Umoja, ainsi qu'à restructurer l'équipe Umoja et à s'assurer que les connaissances des consultants sont transmises au personnel afin d'être moins tributaire des services de consultant et de réduire les coûts qui y sont associés.

30. Le Groupe prend note des efforts effectués pour estimer les coûts indirects du projet et le coût total de possession d'Umoja, mais déplore le peu de progrès réalisés pour répondre à l'Assemblée générale qui a demandé à plusieurs reprises de tenir une comptabilité détaillée des coûts indirects financés par les départements ou de procéder à l'analyse du coût complet du projet Umoja. La divulgation du coût total est essentielle pour éclairer la prise de décisions de l'Assemblée. Il est également important d'analyser plus finement les dépenses et les gains escomptés du projet. Les coûts d'exploitation, de maintenance et d'appui doivent être comptabilisés dans le budget du projet et pris en compte de manière transparente dans l'analyse du coût complet. À cet égard, le Groupe souligne qu'il

est important d'assurer une solide gestion du projet et nécessaire de tenir une comptabilité complète, transparente et globale des ressources engagées par les États Membres.

31. Le Groupe attend avec intérêt l'examen de la proposition relative à la mise en service d'Umoja-Extension 2 à la lumière des enseignements tirés des étapes précédentes du projet. Une attention particulière devrait être accordée à l'état de préparation de l'Organisation, à la gestion rigoureuse du projet et aux mesures préventives adoptées pour résoudre les problèmes et les risques inhérents à l'ambitieux calendrier de mise en œuvre.

32. Le Groupe s'interroge sur la logique de revoir le budget à la hausse alors qu'une certaine opacité entoure le coût total et qu'une étude de viabilité prenant en considération les gains d'efficacité et les avantages procurés n'a pas été réalisée. Il est dans l'intérêt de l'Organisation de mettre en œuvre l'intégralité du projet Umoja, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/262, afin de protéger les investissements considérables déjà réalisés par les États Membres et de tirer pleinement parti des avantages qualitatifs et quantitatifs du projet.

33. **M. Hydrak** (Observateur de l'Union européenne), parlant également au nom de l'Albanie, de la Serbie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de la Géorgie et de la République de Moldova, dit que les États membres de l'Union européenne sont de fervents partisans d'un logiciel de gestion intégré qui permettrait de moderniser les processus métiers et systèmes essentiels pour la gestion efficace et transparente de l'Organisation. Ils saluent les progrès considérables accomplis dans l'examen des questions, notamment les efforts visant à améliorer la gestion du projet, à quantifier le coût total de possession et à améliorer la présentation des avantages quantitatifs et qualitatifs.

34. L'Union européenne accorde une grande importance à la mise en œuvre intégrale d'Umoja-Extension 2, qui comprend les fonctionnalités les plus importantes et prometteuses, notamment celles liées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, à l'élaboration du budget, ainsi qu'à la gestion des programmes, des conférences et autres manifestations et des effectifs. La qualité des données disponibles sur l'ensemble des activités du secrétariat dans Umoja-Extension 2 est susceptible de faciliter les prises de décisions à l'avenir au sein du Secrétariat et dans les États Membres.

35. **M. Bin Salleh** (Singapour) déclare que son pays apprécie les avantages qui découleraient d'un système informatique et de communications moderne, intégré et pleinement opérationnel, en particulier pour une organisation aussi vaste et complexe que l'ONU. Umoja est susceptible d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation en fournissant des outils d'informatique décisionnelle et de renforcer le respect du principe de responsabilité. Singapour se félicite aussi des progrès réalisés jusqu'ici, notamment de la mise en service d'Umoja sur plus de 400 sites dans le monde et de la baisse régulière des incidents liés au système. M. Bin Salleh encourage le Secrétariat à poursuivre sur cette lancée et à faire en sorte que les enseignements tirés de l'expérience soient pris en compte pour éviter de nouveaux retards, une augmentation des coûts et d'autres risques.

36. Certaines questions liées au projet Umoja exigent une attention urgente. L'Assemblée générale a réaffirmé à plusieurs reprises la nécessité d'éliminer les dépassements de coûts et d'améliorer la gestion du projet pour éviter de nouveaux retards. Néanmoins, il était initialement prévu que le projet se termine en 2012, mais sa date d'achèvement sera bientôt reportée à 2019. En outre, les ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal à venir porteront le coût total à près de 540 millions de dollars, soit plus du double du montant initial estimé à 248 millions de dollars.

37. Étant donné les investissements considérables déjà réalisés par les États Membres, M. Bin Salleh demande instamment au Secrétaire général de présenter précisément à l'Assemblée le coût total du projet Umoja. La capacité de fournir des informations précises sur les coûts d'exécution reflétera la solide gestion du projet. M. Bin Salleh rappelle également qu'il importe de faire respecter le principe de la responsabilité et de la transparence et d'articuler les avantages qualitatifs et quantitatifs d'Umoja de manière réaliste, claire et transparente. Singapour continue d'appuyer les initiatives qui améliorent l'efficacité, l'obligation de rendre compte et la transparence de l'Organisation; il est regrettable que l'on ne dispose que de peu de temps dans le cadre de la présente session pour examiner les questions en jeu de manière détaillée.

38. **M<sup>me</sup> Norman-Chalet** (États-Unis d'Amérique) explique que le projet Umoja fait partie intégrante de la réforme de la gestion, qui prévoit un remaniement de l'administration du Secrétariat en ce qui concerne les processus métier et les solutions informatiques. Umoja est un outil nécessaire pour faire face à la complexité des opérations mondiales de l'ONU et le système devrait aider l'Organisation à devenir plus transparente et

responsable non seulement vis-à-vis des États Membres mais aussi des populations du monde entier qui bénéficient de ses opérations. Les États-Unis apprécient les progrès accomplis jusqu'à présent sur le projet, notamment le retrait récent de l'ancien logiciel de gestion de la chaîne d'approvisionnement Galileo. Des efforts louables ont été faits pour réduire les coûts opérationnels et bénéficier des avantages quantitatifs et qualitatifs d'Umoja décrits dans le rapport d'étape du Secrétaire général (A/72/397). Il reste encore beaucoup à faire et il demeure impératif d'atteindre les objectifs du projet.

39. Après la mise en œuvre intégrale du projet Umoja, prévue pour décembre 2018, il faudra continuer d'assurer une solide gestion des risques et disposer d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, un besoin qui pourrait être satisfait grâce à une formation technique approfondie. Le Secrétariat devrait veiller en particulier à ce qu'Umoja demeure un catalyseur de la transformation opérationnelle au-delà de 2018 et qu'une transition sans heurt s'effectue entre la fin du déploiement d'Umoja et les opérations postérieures à sa mise en service.

*Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/72/L.9 : Modalités de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (A/72/7/Add.34 et A/72/7/Add.34/Corr.1; A/C.5/72/17)*

40. **M<sup>me</sup> Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant la déclaration soumise par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/72/L.9 : Modalités de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (A/C.5/72/17), dit que le Secrétaire général propose des ressources supplémentaires d'un montant de 668 500 dollars pour la fourniture de personnel temporaire (autre que pour les réunions), de services de conférence, de documentation et d'information. Ces ressources supplémentaires seront inscrites aux chapitres 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 28 (Information) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, et seront imputées sur le fonds de réserve.

41. Ces estimations correspondent au coût de l'organisation de la Conférence à New York. Si la Conférence était organisée au Maroc, conformément aux dispositions du paragraphe 4 du projet de

résolution, le Gouvernement marocain devrait prendre en charge les coûts supplémentaires, en application de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, en vertu de laquelle les organes de l'Organisation des Nations Unies peuvent tenir des sessions ailleurs qu'à leur siège lorsqu'un gouvernement, en invitant l'un d'entre eux à tenir une session sur son territoire, accepte de prendre à sa charge, après consultation avec le Secrétaire général, quant à leur nature et à leur montant probable, les dépenses supplémentaires effectives qui en résultent directement ou indirectement.

42. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question (A/72/7/Add.34 et A/72/7/Add.34/Corr.1), déclare que les réductions recommandées par le Comité consultatif portent sur les services de diffusion sur le Web et le projet de poste d'assistant administratif, pour lequel le Comité consultatif recommande l'application d'un taux de vacance plus élevé. Le Comité consultatif recommande à la Cinquième Commission d'informer l'Assemblée générale des incidences sur le budget-programme lors de l'examen du projet de résolution.

43. **M<sup>me</sup> Pereira Sotomayor** (Équateur), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe apprécie la contribution qu'apportent les États Membres aux diverses manifestations organisées par l'ONU, notamment les conférences et réunions au sommet, et se félicite de la décision prise par le Gouvernement du Maroc d'accueillir la conférence intergouvernementale. Le Groupe se félicite également de l'appui fourni par le Secrétariat, de la coopération avec les organes compétents du système des Nations Unies et des synergies résultant de la coopération interinstitutions. Compte tenu de l'importance du sujet, le Groupe appuie la demande de crédits additionnels. En fournissant les ressources requises et en tenant dûment compte des recommandations du Comité consultatif, il sera possible de financer la conférence de manière équilibrée.

**Point 147 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (A/72/5/Add.14, A/72/603 et A/72/654)**

**Point 148 de l'ordre du jour : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (A/72/5/Add.13, A/72/5/Add.15, A/72/396, A/72/396/Corr.1, A/72/604, et A/72/654)**

44. **M<sup>me</sup> Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/72/603), précise que le rapport donne une estimation du montant définitif des dépenses, compte tenu de l'écart entre, d'une part, les taux d'inflation et les taux de change effectifs, et, d'autre part, les hypothèses retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal (A/71/578), sur la base duquel a été révisé le montant des crédits ouverts et des recettes prévues pour l'exercice. Le montant définitif des dépenses est estimé à 105,8 millions de dollars, contributions du personnel comprises, soit une hausse de 7,7 millions de dollars. Cette dernière résulte de l'augmentation des ressources nécessaires au titre des postes et des autres objets de dépense, elle-même étant due essentiellement à la fermeture du Tribunal en décembre 2017, notamment aux dépenses liées à la cessation de service, telles que les primes de rapatriement, les voyages, les indemnités à verser en compensation des jours de congé accumulés et les indemnités de départ. Le montant des recettes pour l'exercice biennal 2016-2017 devrait s'élever à 12,6 millions de dollars, soit une augmentation de 1,4 million de dollars de plus que prévu. Le solde entre le montant définitif des dépenses et celui des recettes devrait correspondre à une augmentation de 6,3 millions de dollars. L'Assemblée générale est invitée à approuver le montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017 qui s'élève à 105,8 millions de dollars.

45. Présentant le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Mécanisme International appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/72/604) et le projet de budget pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/72/396 et A/72/396/Corr.1), M<sup>me</sup> Bartsiotas dit que le rapport donne une estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses du mécanisme pour l'exercice biennal 2016-2017, compte tenu de l'écart entre, d'une part, les taux d'inflation et les taux de change et, d'autre part, les hypothèses retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget (A/71/579). Le montant définitif des dépenses du mécanisme pour l'exercice biennal 2016-2017 devrait s'élever à 131 966 100 dollars, soit une diminution de 3 781 600 dollars, en raison de l'appréciation du dollar par rapport à l'euro et au shilling tanzanien, une inflation plus faible que prévu et une baisse des dépenses afférentes aux postes et aux autres objets de dépense. Les prévisions de dépenses du Mécanisme pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 215 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 79 millions de dollars. Ces prévisions



incluent notamment un total de 176 postes et d'autres besoins en personnel pour les activités ponctuelles. L'augmentation est principalement due à l'intensification de l'activité judiciaire en raison de la révision de deux procès mettant en cause des personnalités de haut rang, de deux procédures d'appels en cours et d'une qui doit s'ouvrir; à la fourniture de services administratifs par le Mécanisme depuis que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a fermé et que l'appui administratif apporté par celui-ci dans le cadre d'accords de cumul des fonctions et d'accords de partage des coûts a pris fin; au renforcement et au recentrage temporaires proposés de l'équipe des recherches.

46. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les Questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur les deuxièmes rapports d'exécution pour l'exercice biennal 2016-2017 du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux et le projet de budget du Mécanisme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/72/654), fait savoir que le deuxième rapport d'exécution pour l'exercice biennal final du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, dont la clôture est prévue pour le 31 décembre 2017, montre une augmentation de 7,7 millions de dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour la même période, essentiellement en raison des prestations dues aux fonctionnaires ayant cessé leur service. Le montant définitif des crédits ouverts devrait s'élever à 105,7 millions de dollars. Le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Mécanisme pour l'exercice biennal 2016-2017 fait apparaître une diminution de près de 3,8 millions de dollars par rapport aux crédits ouverts, écart attribuable aux fluctuations des taux de change et aux taux de vacance de postes plus élevés que ceux approuvés. Le montant définitif du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2016-2017 devrait s'élever à environ 132 millions de dollars.

47. En ce qui concerne le projet de budget du Mécanisme pour 2018-2019, le Secrétaire général a demandé un montant de 215,4 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 79,6 millions de dollars (soit près de 59 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2016-2017. Tout en reconnaissant le volume important des activités d'ordre judiciaire anticipé à La Haye pendant l'exercice biennal 2018-2019, le Comité consultatif considère que, d'un point de vue administratif et budgétaire, l'augmentation significative des dépenses va à l'encontre de la décision de fermer le Tribunal pénal international pour l'ex-

Yougoslavie et de le remplacer par le Mécanisme. Étant donné que l'exercice biennal 2018-2019 sera le premier exercice budgétaire au cours duquel le Mécanisme absorbera pleinement les fonctions résiduelles des tribunaux internationaux, les besoins en ressources doivent être considérés comme les valeurs de référence pour le Mécanisme à compter de cette date. Le Comité consultatif estime que les besoins n'ont pas été pleinement justifiés et recommande donc à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 44 millions de dollars pour assurer le fonctionnement du Mécanisme uniquement au cours du premier semestre de 2018, et prie ce dernier de lui soumettre un projet de budget révisé pour 2018-2019.

48. **M<sup>me</sup> Pereira Sotomayor** (Équateur), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, annonce que le Groupe prend note des économies réalisées avec le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux en raison de l'appréciation du dollar par rapport à l'euro et au shilling tanzanien, d'une inflation plus faible que prévu et de l'absence de procès à Arusha au cours de l'exercice biennal 2016-2017. Toutefois, la décision de s'appuyer davantage sur la division de La Haye qui a été prise par le Secrétaire général sans que celui-ci ait fourni une justification appropriée, est préoccupante et va largement à l'encontre de l'objectif visant à fermer le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et à le remplacer par le Mécanisme. Lors de consultations officielles, le Groupe demandera des informations sur les circonstances qui ont conduit à cette décision. La sous-utilisation des nouveaux locaux du Mécanisme à Arusha est particulièrement préoccupante, sachant notamment que la division de La Haye occupe actuellement des locaux loués. Le Secrétaire général devra s'expliquer sur la sous-utilisation des installations dans le cadre des réformes de gestion.

49. Le Groupe est mécontent de la recommandation du Comité consultatif qui vise à ne pas donner au Secrétaire général les ressources nécessaires et à demander qu'un budget révisé lui soit présenté, car cela empêchera le Mécanisme d'exécuter ses programmes en temps voulu. Les informations révisées devraient plutôt être fournies sous forme d'un complément aux prévisions budgétaires.

50. Le Groupe appuie la recommandation du Comité consultatif visant à maintenir les postes de Procureur (Secrétaire général adjoint) et d'assistant spécial (P-4) au sein de la division d'Arusha, plutôt que de les transférer à la Haye sans justification adéquate.

51. **M. Burity** (Angola), parlant au nom du Groupe des États d’Afrique, précise que le Groupe prend note des économies réalisées concernant le montant définitif que devraient atteindre les dépenses du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Néanmoins, le Groupe est préoccupé par la dépendance permanente à l’égard de la division de La Haye, qui n’a pourtant pas été justifiée de manière appropriée. La proposition actuelle vise à déménager le personnel sur un lieu d’affectation plus onéreux, au lieu de tirer parti des nouveaux locaux à Arusha. De telles initiatives vont à l’encontre de la décision de fermer le Tribunal pénal international pour l’ex-Yougoslavie et de le remplacer par le Mécanisme. Le Secrétaire général doit étudier la possibilité d’utiliser des lieux d’affectation où les coûts sont faibles afin de réaliser des économies budgétaires.

52. Le Groupe ne souscrit pas à la recommandation du Comité consultatif prônant que l’Assemblée générale ne devrait pas approuver les ressources requises et devrait prier le Secrétaire général de lui présenter un budget révisé, car la confiscation des ressources prévues compromettra la mise en œuvre rapide des programmes du Mécanisme. Les informations révisées devraient plutôt être fournies sous forme d’un complément aux prévisions budgétaires.

*La séance est levée à 11 h 20.*